



Barème des contributions 2014-2015

Gestion des risques de change

Rapport du Secrétariat

1. Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif a reconnu lors de ses deux dernières réunions que l'OMS devait trouver des solutions pour résoudre les problèmes liés à l'absence de correspondance entre les monnaies utilisées pour les recettes et les dépenses de l'Organisation.¹ L'Organisation est confrontée à un risque de change à long terme en raison d'un déséquilibre résultant principalement du fait que les dépenses nettes en francs suisses représentent l'équivalent de quelque US \$1200 millions par période biennale, alors que le montant total des contributions fixées pour la période biennale 2012-2013 s'élève à US \$949 millions et que ces contributions sont libellées en dollars des États-Unis. En outre, les contributions volontaires sont reçues dans plusieurs monnaies différentes. Le meilleur mécanisme pour se protéger contre le risque résultant de ce déséquilibre à long terme serait d'utiliser les mêmes monnaies pour les recettes et les dépenses. Cela pourrait être fait en décidant de libeller en francs suisses tout ou partie des contributions fixées des Membres.

2. Au cours de la dernière décennie, le pourcentage croissant de dépenses financées par des contributions volontaires a entraîné une aggravation de ce déséquilibre et la récente volatilité du taux de change du dollar des États-Unis face au franc suisse a encore exacerbé le problème. Le processus de réforme de l'OMS fournit une excellente occasion de revoir certaines décisions financières cruciales, comme celle concernant la monnaie à utiliser pour le versement des contributions fixées. D'autres organes comparables du système des Nations Unies et d'autres organisations libellent déjà leurs contributions – du moins en partie – dans la monnaie servant à régler les dépenses au Siège.

3. L'OMS doit faire face depuis longtemps à des dépenses en francs suisses, ce qui a un impact important sur les finances de l'Organisation. Entre 2000 et 2011, le pouvoir d'achat du dollar des États-Unis a chuté de 34 %, ce qui a entraîné une augmentation régulière de la valeur en dollars des coûts de fonctionnement, en particulier au Siège. L'extrême volatilité des monnaies et la forte baisse de la valeur du dollar des États-Unis pendant la crise financière mondiale de 2011 ont amené le Conseil exécutif et le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration à se préoccuper tout particulièrement des risques de change lors de leurs dernières sessions.

4. Actuellement, le budget de l'OMS est approuvé en dollars des États-Unis et le montant des contributions des Membres est établi dans cette monnaie. Si les contributions fixées étaient libellées en francs suisses, le budget serait toujours présenté en dollars des États-Unis, mais tout ou partie des

¹ Voir le document EB131/2 dont le Conseil Exécutif a pris note (document EB131/2012/REC/1, procès-verbal de la première séance, section 4).

contributions des Membres seraient versées en francs suisses. Le taux de change entre le franc suisse et le dollar des États-Unis utilisé pour calculer le montant de la contribution en francs suisses serait le taux effectif en vigueur au moment où les États Membres approuveraient le budget programme.

5. Il existe deux grandes options concernant le passage au franc suisse pour le calcul des contributions : ou bien tous les Membres devraient verser 50 % de leurs contributions en francs suisses et 50 % en dollars des États-Unis ou bien 100 % des contributions fixées seraient libellées en francs suisses.

6. La solution consistant à calculer 50 % du montant de la contribution due en francs suisses aurait pour avantage de ne pas obliger les États Membres à régler l'intégralité de leurs contributions dans cette monnaie plutôt qu'en dollars des États-Unis, tout en permettant de protéger la partie correspondante du budget total de l'OMS financé par les contributions fixées des Membres contre les risques liés aux fluctuations des taux de change.

7. Si 100 % des contributions fixées étaient libellées en francs suisses, le déséquilibre à long terme entre les recettes et les dépenses en francs suisses serait presque totalement éliminé, ce qui réduirait les risques de déficits budgétaires et la nécessité de recalculer le budget lors de mouvements défavorables des taux de change. Cette solution est celle qui a été recommandée par le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance.¹ En outre, pour les États Membres de la Région européenne, le taux de change de leur propre monnaie pourrait être moins volatile par rapport au franc suisse que par rapport au dollar des États-Unis. Toutefois, cette solution ferait aussi augmenter l'exposition aux risques de change pour les États Membres dont les monnaies sont davantage rattachées au dollar des États-Unis qu'au franc suisse.

8. Le Directeur général recommande que l'on étudie la possibilité de calculer 50 % du montant des contributions fixées en francs suisses, car cette solution permet de réduire au maximum l'exposition aux risques de change à long terme liés à l'utilisation de cette monnaie pour le budget financé par les contributions des Membres. Afin d'atténuer les risques de change restants pour la partie du budget financée par des contributions volontaires, le Directeur général recommande qu'il soit demandé aux partenaires de faire davantage d'efforts pour verser leurs contributions dans les monnaies dans lesquelles les dépenses sont prévues ou que des mesures pour faire face aux fluctuations monétaires imprévues soient intégrées dans les propositions budgétaires.

9. Compte tenu de la complexité de ce sujet, une liste de « questions fréquemment posées », avec les réponses correspondantes, a été postée sur le site Web de l'OMS.²

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

10. Le Conseil est invité à prendre note de ce rapport et à examiner s'il y a lieu de proposer un projet de résolution à soumettre à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé sur la question soulevée au paragraphe 8 concernant la monnaie dans laquelle sont libellées les contributions fixées.

= = =

¹ Voir le document EBPBAC16/3, paragraphe 12.

² http://www.who.int/about/resources_planning/faq_assessment_chf.pdf (consulté le 26 novembre 2012).